

## **Communiqué Mali (3.11.2011) : Une régulation nécessaire de l'envoi des nouveaux dossiers**

Le Service de l'adoption internationale (SAI) souhaite appeler l'attention des candidats à l'adoption sur la nécessité de réguler l'envoi de nouveaux dossiers au Mali.

Alors que 800 dossiers, transmis à l'autorité centrale malienne par l'Agence Française de l'Adoption (AFA), seul opérateur français accrédité au Mali, sont actuellement en attente de traitement, une baisse du nombre des adoptions réalisées dans ce pays (117 en 2009, 71 en 2010, 57 au 1er novembre 2011) et un allongement important des délais de traitement des procédures sont régulièrement constatés. Ainsi, 78 familles dont le dossier a été sélectionné lors de la commission du 25 septembre 2009 sont toujours en attente d'un apparentement.

Conformément aux dispositions du guide des bonnes pratiques de la Convention de la Haye (paragraphe 638) et de la recommandation spécifique votée lors du séminaire francophone qui s'est tenu à la Haye du 22 au 26 juin 2009 invitant les Etats contractants à coopérer pour résoudre les difficultés liées aux pressions indues résultant de l'envoi d'un trop grand nombre de dossiers par rapport au nombre d'enfants adoptables, le SAI s'est rapproché du Docteur Alou Barry, Directeur National de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF), Autorité centrale malienne, lors de sa visite à Paris en février dernier, puis dans différents courriers afin de rechercher une solution.

A cet effet, une régulation par l'AFA de l'envoi de nouveaux dossiers, s'est avérée nécessaire pour éviter tout nouvel allongement des délais de traitement des procédures, alors même qu'il est établi qu'un grand nombre de dossiers déjà transmis au Mali, ne pourront aboutir dans un délai raisonnable. C'est pourquoi, le conseil d'administration de l'AFA auquel participe le SAI en sa qualité d'autorité de tutelle, a décidé une interruption temporaire de l'envoi de tout nouveau dossier au Mali à compter du 1er décembre 2011. Un nouvel examen de la situation sera effectué début mars 2012 afin de déterminer le nombre de dossiers que l'AFA pourrait utilement envoyer au cours de l'année 2012.

Lors de la reprise de l'envoi de nouveaux dossiers au Mali, la priorité sera donnée aux familles dont le dossier était en cours de constitution au 30 novembre 2011.